

CHSCT-M du 2 juillet 2019

Les CHSCT disparaissent mais la responsabilité de l'employeur demeure

Après lecture de la liminaire commune des Fédérations (voir la lettre du CHSCT N°4-2019) des précisions ont été apportées par le chef de Service des Ressources Humaines de Bercy, Mr Brice Cantin :

Ce CHSCT-M se tient dans un contexte de restructurations inédites par leur ampleur. Le projet de loi Fonction Publique sera certainement définitivement adopté cet été. Une série d'ordonnances et de décrets viendront ensuite y apporter des précisions.

FO Finances a rappelé son opposition à cette loi, boîte à outils pour développer et accentuer la précarité, se débarrasser au plus vite des fonctionnaires, et accompagner les restructurations, les externalisations/privatisations.

Concernant les CHSCT : une instance fusionnée se mettra en place aux prochaines élections professionnelles. Mais dès la publication de la loi, seul le Comité Technique (CT) traitera des projets de restructurations. Le ministère prépare les conditions de cette mise en œuvre cet automne, via un groupe de travail CTM/ CHSCT. Mr Cantin a convenu qu'il y aurait un phénomène de « re-directionalisation » découlant de cette loi.

FO Finances a réitéré son attachement à la politique ministérielle santé au travail et à l'ensemble de ses réseaux d'acteurs de prévention ainsi qu'aux acquis de Bercy en la matière.

En réponse, le Secrétariat Général affirme vouloir continuer à piloter et à animer au niveau ministériel, les réseaux des Médecins

de Prévention, des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail, des Ergonomes, des Secrétaires Animateurs, des ARMP, des Assistants de Service Social et de conserver le budget Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) ministériel dont une partie est attribué aux CHSCT.

La Secrétaire Générale a exposé à Mme Lecoq, chargée d'un rapport sur la santé au travail dans la Fonction Publique, le détail de notre politique ministérielle SSCT. Celle-ci ce serait étonnée d'apprendre que cette politique ministérielle aille aussi loin et qu'elle soit aussi riche ! C'est pour **FO Finances** une raison de plus pour la conserver et l'améliorer !!

La mutualisation avec les Directions Générales fonde la politique ministérielle, et pour la Secrétaire Générale, si l'interministériel est un plus pourquoi pas mais sinon, c'est non. **FO Finances** saura lui rappeler ses propos pour préserver les acquis de Bercy en la matière, au moment où il s'agira de décliner le texte de loi au sein des Ministères Economiques et Financiers !

1 – Point d'information/réseau de proximité DGFIP

Mr Tanguy, chef de Service des Ressources Humaines de la DGFIP a présenté la réforme du réseau de proximité. Dans les grandes lignes, il s'en est tenu à la communication officielle reprise dans un guide méthodologique à destination de l'encadrement de cette direction que nous pouvons résumer ainsi: une concertation jusqu'à l'automne et une mise en place progressive pour

2022. Concernant Paris, la Corse et l'Outre-Mer, rien pour l'instant et sur les transferts de services d'administration centrale, il faudrait aussi ignorer la rumeur ! Quand à avoir une vision pluri annuelle des suppressions d'emplois, ce n'est pas à l'ordre du jour du prochain CTR (bel exemple de transparence).

Sur la méthode, la DGFIP s'engage à mettre en œuvre la circulaire DGAFP de 2015 et son guide juridique, en partant du référentiel acté en CHSCT-M : « le guide ministériel prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets » dans le cadre des CT et CHSCT.

Selon les dires de Mr Tanguy, on en est au stade du projet et donc « si les élus n'adhèrent pas à notre proposition, nous remballons cette proposition. Par exemple, sur les agences comptables : l'adhésion des élus a été extrêmement modérée ».

Mr Tanguy, a reconnu ne pas savoir ce que seront les Maisons France Service (MFS).

Pour **FO Finances**, cette réforme n'a qu'un seul objectif, supprimer des emplois, faire disparaître les 2/3 des trésoreries, la moitié des services fiscaux et autres services, abandonner les territoires, « démétropoliser » les services selon des critères plus que discutables. **FO Finances** conteste l'analyse présentée sur l'accueil physique des usagers et sur le numéraire. Les élus locaux commencent à comprendre ce qui se cache derrière les cartes, les petits points bleus ne constituent qu'un point d'accueil avec des services essentiellement numériques.

Les agents vont subir les conséquences néfastes de ces projets avec des mobilités forcées. Le transfert annoncé de 3000 agents des services centraux du ministère vers la province génère un climat anxiogène et table sur une vision simpliste de l'agent parisien souhaitant vivre en province. Ces agents ont aussi une famille et **FO Finances** n'est pas sûre qu'une mutation en province s'accompagne d'un emploi pour les conjoints. Les dispositifs d'accompagnement ne sont pas à même de pallier à ces conséquences !

Pour **FO Finances**, les agents concernés par la restructuration, ont un besoin crucial d'informations et de transparence ce qui est loin d'être le cas. Le « guide prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets » trouve ici sa pertinence car cette

réforme impacte durement leurs conditions de travail et génère beaucoup d'anxiété.

FO Finances et **FO DGFIP** seront aux côtés des personnels pour combattre cette réforme.

2- Douane : volet « conditions de travail » du protocole du 17 mai 2019

Ce volet concerne trois points : l'immobilier, l'habillement et l'équipement.

Un état des lieux de l'immobilier sera réalisé d'abord au plan local, puis au niveau central qui priorisera les opérations. Les travaux vont être conduits en deux temps.

D'ici la fin de l'année 2019, une somme de 500 000 € sera débloquée pour les travaux ne nécessitant pas d'appels d'offre avec une attention particulière pour les plateformes portuaires, aéroportuaires et les gares (sujets récurrents depuis des années).

Ensuite la programmation immobilière 2020 sera l'occasion d'un recensement plus large pour les travaux d'envergure, en vertu de la note de cadrage de juillet 2019 incluse dans le dialogue de gestion avec les directeurs régionaux.

Sur l'habillement : dès septembre 2019 les douaniers auront une dotation de housses, de gilets pare-balle, une dotation individuelle de gilet haute visibilité avec prise en charge au niveau central, et une augmentation de la dotation initiale en sortie d'école.

Pour 2020 : suppression de l'année blanche suite à la sortie d'école, refonte du carnet à points, augmentation du volume d'achats, création d'un groupe d'utilisateurs terrain pour retenir les vêtements les plus adaptés, refonte du système d'information pour l'habillement (commande et suivi livraison).

Equipement : voir le point 7 de ce compte-rendu

Ces 3 volets seront examinés dans un CTR en mode CHSCT à la rentrée.

3 – Point d'information : réforme du Pôle 3E des DIRECCTE

FO Finances ne peut que regretter la façon brutale dont cette réforme a été engagée.

FO Finances salue le suivi mis en place mais il montre clairement des différences selon la technicité, le grade (problème des B et C) mais

aussi le genre et l'âge des agents concernés. Au 1^{er} juillet, il reste encore 132 agents non reclassés, soit 31% des effectifs concernés, cela génère beaucoup d'inquiétudes et augure mal des conséquences pour d'autres réformes d'ampleur.

4 – Point d'information Amiante

FO Finances demande depuis des années l'éradication des sites « Pailleron », solution provisoire qui dure depuis plus de 30 ans, ainsi qu'un véritable plan ministériel doté d'un budget dédié au désamiantage.

FO Finances exige qu'aucune direction ne loue ou n'achète des biens immobiliers contenant des MCA (Matériaux Contenant de l'Amiante) dégradés ou pas, et exige que les monobrosses ne soient plus utilisées sur des sols amiantés.

Sur le RETEX concernant l'immeuble Menpenti de l'INSEE à Marseille, les réunions de travail au niveau local se déroulent bien. Il faut, pour **FO Finances**, qu'elles permettent d'établir un vadémécum concernant le suivi des travaux par les gestionnaires des sites afin d'éviter des dysfonctionnements liés à la présence d'amiante. La prochaine réunion est prévue le 11 juillet prochain à Marseille.

Enfin le CHSCT-M a adopté à l'initiative des fédérations une résolution relative à l'amiante (voir la lettre du CHSCT N°4-2019).

5 - Échanges autour des résultats de l'observatoire interne 2018

Les résultats de cet observatoire interne réalisé par IPSOS, illustrent parfaitement les propos de **FO Finances** concernant l'augmentation du stress et la détérioration des conditions de travail face aux incessantes réformes que subissent les agents du Ministère. **FO Finances** souhaite que cette enquête fasse l'objet, en amont, d'une communication plus large au sein des Directions afin que la participation des agents puisse augmenter.

Pour **FO Finances**, les directions doivent tenir compte de ces résultats, notamment dans la conduite des réformes que les agents jugent trop rapides, ainsi que dans la mise en œuvre d'une politique ministérielle santé au travail.

Sur les questions ouvertes, **FO Finances** rejoint

les demandes des agents sur l'amélioration nécessaire des conditions de travail et des outils informatiques mais aussi sur l'absence de valorisation (disparition du plan de qualification) et sur la nécessité d'arrêter les suppressions d'emploi.

6 – Évaluation et prévention des risques

Présentation de « fiches repères » organisant les mesures de préventions sur les thèmes suivants :

« **Fortes Chaleur et canicule** » : **FO Finances** a transmis cette fiche, pour application, à son réseau militant au sein des CHSCT, la SG en a fait de même auprès de l'ensemble des Directions Générales.

« **Radon** » : cette fiche est plus particulièrement destinée aux régions granitiques concernées par l'émanation de ce gaz : Auvergne, Bretagne, Corse, Franche-Comté et Limousin soit 31 départements.

« **Exposition à l'amiante et autres agents cancérigènes** » : cette fiche rappelle le suivi médical post exposition pour les agents actifs et post professionnels en cas de retraite, démission ou radiation.

« **Prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet** » : impacts sur les conditions de travail et sur la santé physique et mentale des agents.

« **Stand de tir** » : organise la prévention des risques d'exposition aux poussières de plomb pendant les séances de tir des agents de surveillance de la Douane et des moniteurs de tir.

« **Présence de plomb dans l'eau** » : dans les canalisations des locaux administratifs.

« **Analyse des accidents du travail** » destinée aux Assistants de Prévention (AP) : cette fiche doit être présentée et discutée en CHSCT, afin de mettre en place les mesures de prévention adéquates.

Après application sur le terrain, ces fiches pourront, si besoin, être modifiées. **FO Finances** souhaite surtout qu'elles soient largement diffusées et que les personnels se les approprient.

7-Etude ergonomique sur les équipements de protection individuelle des agents des douanes

Le pôle ergonomie du ministère a été saisi par le CHSCT-M le 11 juillet 2017 d'une demande unanime des Fédérations d'étude ergonomique concernant les matériels de sécurité et de contrôle des unités de la branche surveillance terrestre de la Douane. Une démarche ergonomique nationale est mise en œuvre, centrée sur l'analyse de situations d'utilisation des équipements des agents de la surveillance dans différents contextes afin de mettre en évidence des améliorations.

Les agents douaniers de trois brigades ont ainsi été consultés : aéroport d'Orly ; contrôle routier de Nogent sur Oise et port de Dunkerque. L'étude sera complétée par une analyse sur des environnements climatiques difficiles : climat tropical (BSI de Cayenne en Guyane) et climat montagnard (BSI de Bourg Madame dans les Pyrénées). Un comité de suivi a été constitué, le CHSCT-M et les CHSCT locaux sont tenus informés.

L'étude qui a démarré le 21 janvier 2019, sera restituée en octobre prochain. **FO Finances** et **FO Douanes** veilleront à la mise en œuvre des préconisations afin que les douaniers puissent bénéficier d'un équipement ergonomique adapté à leurs missions.

- Questions diverses FO Finances

- Site de Montargis :

Lors du CHSCT-M du 9 avril dernier, **FO Finances** a soutenu la demande de l'intersyndicale locale (CGT ; FO ; SOLIDAIRES et CFDT) concernant la possibilité d'un déménagement des services de la DGFIP vers le site de la caserne Gudin, qui rendrait enfin possible la destruction du bâtiment «Pailleron» qui contient de l'amiante. Nous souhaitons qu'une réponse soit enfin apportée.

Réponse, pour le moins surprenante : pour l'instant la politique immobilière de l'Etat n'est pas dans une optique de relogement. Le bâtiment occupé par la DGFIP a été désamianté sans que les agents concernés en soient informés, il y a clairement un problème de communication. Aucune réponse officielle n'a

été apportée aux courriers et aux interventions des organisations syndicales du département !!

Par ailleurs, une formation sur l'amiante destinée aux cadres décisionnaires de l'immobilier (BIL, PLI et SAR notamment) sera organisée par l'IGPDE, l'automne 2019.

- Laboratoire du SCL de Jarry en Guadeloupe :

Le syndicat **FO SCL** a alerté **FO Finances** sur l'état particulièrement dégradé du laboratoire, qui remet en cause la sécurité des agents qui y travaillent.

FO Finances appuie la nécessité d'un relogement rapide de ce laboratoire dans un bâtiment adapté à son activité, prenant en compte les normes applicables aux constructions en matière de risque sismique et évitant les bâtiments de la zone SEVESO (préconisations de l'ISST le 19/12/2018) pour garantir la pérennité de ce site.

Réponse : un courrier du directeur du SCL sera transmis aux Fédérations. Depuis un budget de 700 000 € aurait été alloué pour une réimplantation de ce laboratoire.

- Politique ministérielle/handicap :

Aucune réunion sur le handicap n'a eu lieu depuis 2017, **FO Finances** demande rapidement l'organisation d'une réunion sur ce sujet.

Réponse : un groupe de travail handicap sera programmé dans l'agenda social du second semestre 2019.

Les restructurations dans les différentes directions de Bercy ont et auront pour conséquence de mettre au premier plan les problématiques des conditions de travail et de santé au travail des agents.

Les ministères de Bercy et chacune de leurs directions, en tant qu'employeur, sont tenus à une obligation de sécurité de résultat qui leur impose de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des agents.

La suppression des CHSCT dans la loi de transformation publique est, en ce sens, totalement incohérente.